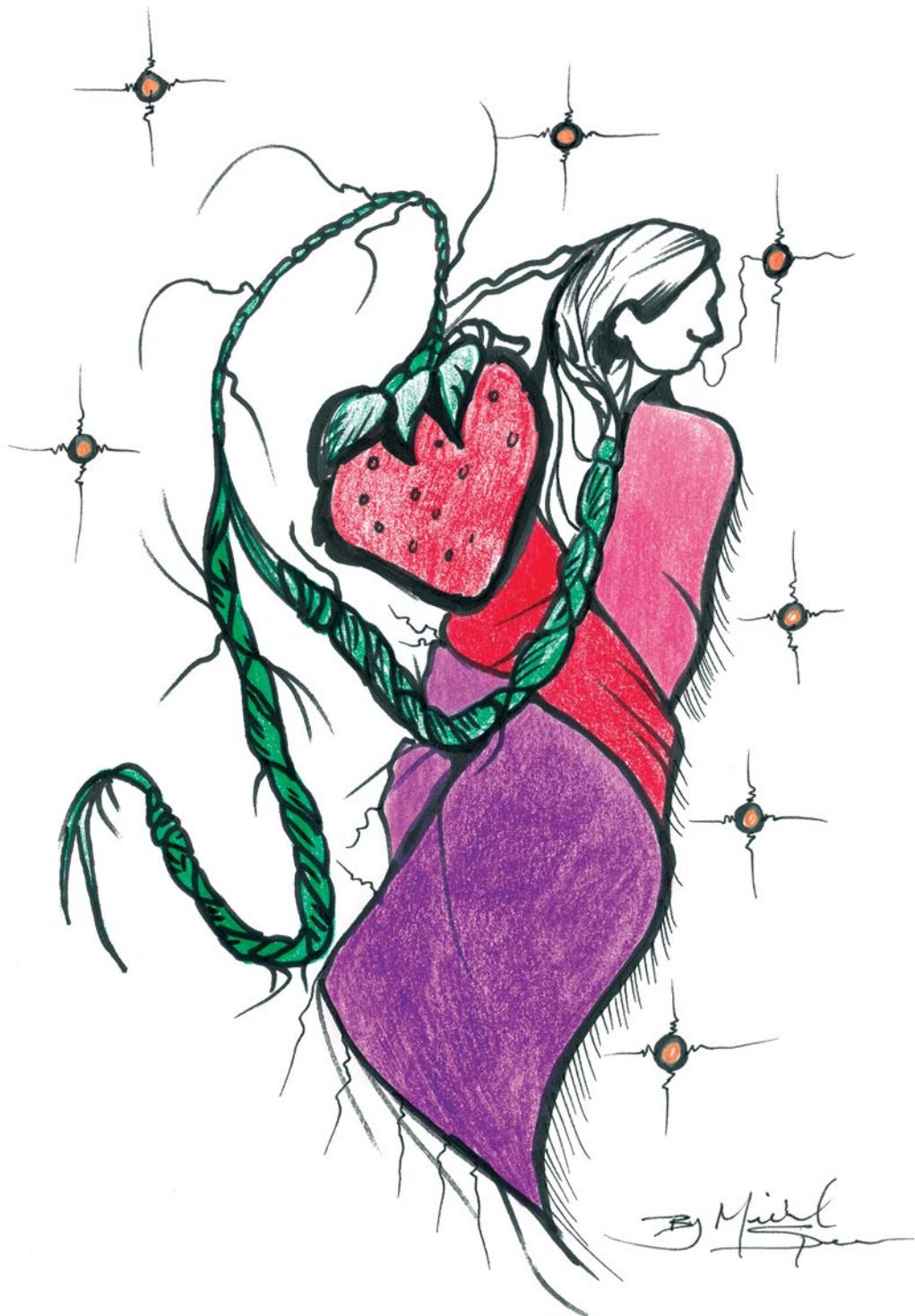


# *Voies vers le progrès*

Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté



*Médecine du cœur pour les communautés*

**Manitoba** 

# Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire national des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

# Table des matières

Message des coprésidents du Comité de réduction de la pauvreté .....	3
Remerciements .....	4
<i>Chapitre 1 : Introduction</i> .....	5
<i>Chapitre 2 : Fondements</i> .....	9
Comprendre la pauvreté au Manitoba .....	10
Approche pangouvernementale .....	12
Stratégies et initiatives gouvernementales .....	13
Priorités partagées avec le gouvernement du Canada .....	16
<i>Chapitre 3 : La stratégie</i> .....	17
Bébés et enfants âgés de zéro à cinq ans, y compris la période prénatale .....	20
Jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance .....	23
Personnes âgées .....	26
<i>Chapitre 4 : La mesure des progrès</i> .....	29
<i>Chapitre 5 : Regard vers l'avenir</i> .....	33
Conclusion .....	36



## À PROPOS DE LA PAGE DE COUVERTURE

L'artiste Michael Spence a offert l'illustration de couverture lors d'une des réunions de consultation sur le renouvellement de la stratégie de réduction de la pauvreté tenues à Thompson à l'automne 2024. Dans la culture anichinabée, les fraises sont connues sous le nom de baies du cœur, et sont considérées comme un remède pour le cœur. Elles sont liées aux idées de pardon et de paix, qui rappellent aux gens qu'il faut entretenir des relations sincères avec les familles et les communautés. Le foin d'odeur, qui est relié aux longs cheveux dans l'image, évoque la gentillesse et la guérison, et les cheveux eux-mêmes représentent l'estime de soi, le respect de soi et le sentiment d'appartenance.

# Message des coprésidents du Comité de réduction de la pauvreté



**NAHANNI FONTAINE, COPRÉSIDENTE,**

Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté



**BERNADETTE SMITH, COPRÉSIDENTE,**

Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté

*La pauvreté est susceptible de toucher les Manitobains de toute la province dans tous les aspects de leur vie, du logement à l'emploi, en passant par la santé et l'éducation. Cet enjeu profondément complexe et à multiples facettes, qui touche les particuliers, les familles et les collectivités de multiples manières croisées, nécessite des solutions holistiques s'inscrivant dans un esprit de collaboration et de réconciliation.*

*Voies vers le progrès* est une stratégie globale de réduction de la pauvreté qui est intrinsèquement liée à ces concepts et à ces idées. En nous attaquant à la pauvreté, nous favoriserons la création de communautés bienveillantes où les individus peuvent sereinement aller de l'avant, pleins d'espoir. Des relations solides se construisent lorsque les communautés travaillent ensemble pour s'entraider les unes les autres. Lorsque les gens surmontent les difficultés liées à la pauvreté, leur guérison se traduit par une amélioration de leur bien-être mental et physique. Un sentiment d'appartenance est alors cultivé lorsque chacun a la possibilité de s'épanouir. Ensemble, nous pouvons construire ainsi une société plus inclusive et plus compatissante.

Au nom du Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté, nous remercions sincèrement les Manitobains qui ont pris le temps de participer aux consultations et de nous faire connaître leurs points de vue importants. Nous avons sollicité des commentaires et des conseils de la part des intervenants, notamment les organismes communautaires, les défenseurs des droits, les peuples et organisations autochtones, les entreprises ainsi que les personnes ayant vécu dans la pauvreté. Vos commentaires et vos préoccupations, présentés dans le cadre de réunions publiques, d'observations écrites, d'enquêtes ou de conversations individuelles, ont joué un rôle déterminant dans l'orientation de nos efforts collectifs visant à produire une stratégie de réduction de la pauvreté inclusive et globale.

Tout au long de nos consultations, nous avons entendu des histoires de résilience, d'innovation et de détermination. Nous avons écouté des personnes qui ont connu la pauvreté nous parler des obstacles systémiques à l'accès à un logement abordable, des difficultés à trouver un emploi et de leur exclusion des décisions susceptibles de les concerner directement. En tandem, nous avons pris connaissance de solutions communautaires qui soulignent le rôle important joué par les organismes locaux pour aider les Manitobains à s'orienter dans les systèmes et les ressources du gouvernement. Nous remercions ces organismes pour le travail important qu'ils accomplissent chaque jour et nous nous réjouissons de la poursuite de notre partenariat dans le cadre des initiatives de réduction de la pauvreté, actuelles et futures.

Nous nous sentons particulièrement reconnaissantes pour la sagesse et les perspectives offertes par nos proches autochtones, qui nous ont rappelé la nature indissociable du bien-être physique, émotionnel, spirituel et communautaire. Les connaissances et les pratiques autochtones nécessitent des solutions fondées sur la résilience, l'identité culturelle et les méthodes traditionnelles d'entraide. En centrant les voix autochtones et en intégrant les valeurs traditionnelles, nous avons conçu une stratégie qui allait au-delà des solutions à court terme afin de favoriser des changements significatifs et durables.

En tant que coprésidentes, nous tenons à remercier les membres de notre comité communautaire pour leurs précieux conseils et leur expertise tout au long de la phase de refonte de la stratégie. Pendant plusieurs mois, nous nous sommes réunis et nous avons discuté de l'avenir de la réduction de la pauvreté au Manitoba, et nous sommes maintenant fières de publier une stratégie qui constitue une vision commune pour une province prospère en plein essor. Ensemble, nous voulons créer un avenir où chaque Manitobain peut vivre dans la dignité, où les familles et les communautés sont autonomes sur le plan financier et où chacun a vraiment la possibilité de se bâtir une belle vie.

Miigwech.

# Remerciements

Le public, les peuples autochtones, les personnes ayant vécu dans la pauvreté, les fournisseurs de services, les défenseurs des droits et les représentants d'entreprises ont été invités à participer au processus de consultation pour le renouvellement de la stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de ce processus, plus de 3 000 Manitobains ont fait part de leurs idées et de leurs recommandations pour réduire la pauvreté dans la province. Les renseignements tirés de ces consultations ont été analysés avec l'aide de CoPilot for Work, un outil d'intelligence artificielle qui a aidé à structurer le présent rapport.

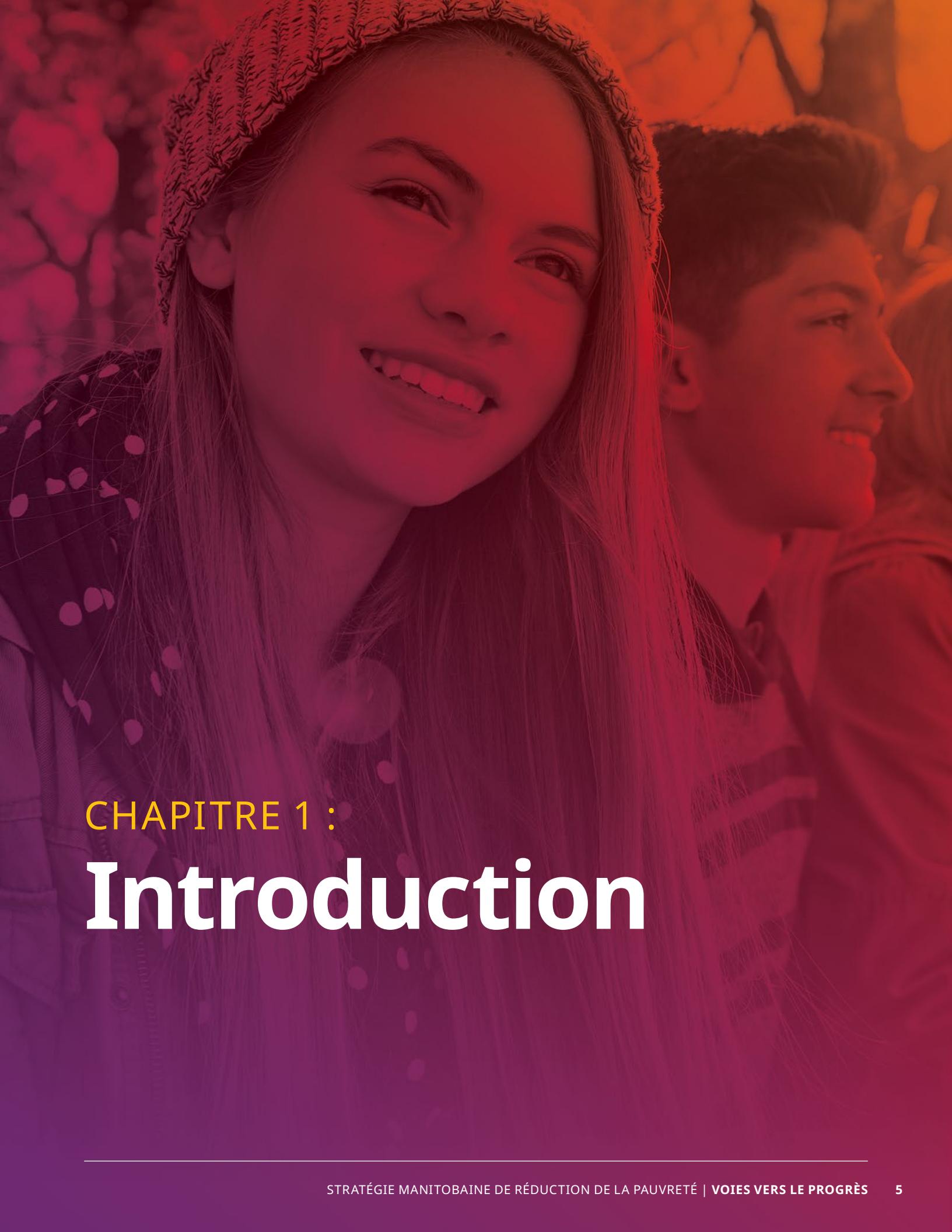
Le gouvernement du Manitoba tient à exprimer sa sincère gratitude à tous ceux qui ont participé à la consultation et qui ont contribué par leur disponibilité, leur expertise et leur expérience à l'élaboration de la stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté. Nous remercions tout particulièrement l'artiste Michael Spence, de Thompson, au Manitoba, dont l'œuvre est présentée sur la couverture du présent document.

Aux nombreux organismes communautaires dont l'engagement et l'expertise inébranlables ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre des initiatives de réduction de la pauvreté au Manitoba : leur dévouement, leur passion et leur travail infatigable constituent l'épine dorsale d'une vision commune visant à bâtir une province où toutes les personnes et toutes les familles peuvent s'épanouir. La fourniture d'un soutien en matière de nutrition, de logement et de santé mentale, ainsi que l'offre de ressources éducatives, de formations professionnelles, de possibilités de loisir et de programmes d'autonomisation sur le plan financier sont autant d'exemples de ce que signifie prendre soin les uns des autres. Ces programmes novateurs ont donné aux Manitobains les moyens d'action pour surmonter les obstacles et se construire un avenir plein d'espoir.

Les Manitobains ayant connu la pauvreté, qui ont fait part de leurs histoires, de leurs perspectives et de leurs idées ont été le cœur et l'âme de ce travail, permettant de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes vivant dans la pauvreté. Le courage et la résilience des Manitobains guident les décisions que prend le gouvernement pour veiller à ce que ses approches soient non seulement compatissantes, mais aussi efficaces. Les représentants du gouvernement se sont vu rappeler l'importance d'écouter d'abord, puis de créer des solutions qui répondent aux besoins des collectivités de la province.

La réduction de la pauvreté ne consiste pas seulement à répondre aux besoins immédiats, mais aussi à favoriser un changement à long terme qui donne à chacun la possibilité de vivre une belle existence inclusive. La voie vers la réduction de la pauvreté est complexe, mais elle est empruntée avec une vision renouvelée grâce aux connaissances échangées par les Manitobains.

*La collaboration est le moteur d'un changement durable. En continuant d'écouter, d'apprendre et d'agir ensemble, le Manitoba peut assurer un avenir meilleur pour tous.*



CHAPITRE 1 :

# Introduction



## *La pauvreté reste un enjeu crucial, qui touche les particuliers et les familles dans toute la province.*

La politique mondiale continue de jeter une ombre d'incertitude économique, mais le gouvernement du Manitoba s'est engagé à travailler avec les particuliers, les peuples autochtones, les nations autochtones, les collectivités et les organismes pour bâtir une province plus saine et plus forte, où chacun prend ses responsabilités pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte. C'est grâce à ces partenariats et à l'action collective que nous pouvons créer des solutions efficaces et évolutives.

Les visions autochtones du monde décrivent souvent la vie comme un voyage circulaire avec des étapes et des transitions interconnectées, chacune comportant ses propres enseignements, responsabilités et vulnérabilités. Chaque étape est considérée comme étant sacrée et essentielle à la santé de l'ensemble de la communauté. Au début de 2024, le Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté du gouvernement du Manitoba a demandé que la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté réponde aux besoins de trois groupes cibles qui se trouvent à certains des points de transition les plus vulnérables de leur vie.

## Bébés et enfants âgés de zéro à cinq ans, y compris la période prénatale

- Les enfants sont des cadeaux sacrés, et l'enfance est la période où le cerveau se développe le plus vite. C'est à ce stade de la vie qu'ils commencent à former des liens d'attachement, à apprendre le langage et à comprendre le monde. Les soins des enfants pendant la petite enfance façonnent leur identité, leur résilience et leur lien avec la culture et la collectivité.
- Pour les enfants âgés de zéro à cinq ans, une intervention précoce est cruciale. Les familles et les femmes en âge de procréer qui vivent dans la pauvreté ont particulièrement besoin de soutien pour veiller à ce que leurs bébés et leurs enfants bénéficient de soins de développement adaptés. Le cycle de la pauvreté se perpétue si ce soutien n'est pas fourni pendant le stade critique du début de la vie.
- En améliorant l'accès à une éducation des jeunes enfants de qualité, aux soins de santé et aux systèmes de soutien familial, cette stratégie vise à donner aux jeunes enfants une base solide pour réussir tout au long de leur vie. Le fait de soutenir les familles avec des ressources et des services essentiels permet aux enfants de se sentir élevés dans des environnements sûrs et stables, ce qui brise le cycle de la pauvreté en s'attaquant à ses racines.

## Jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance

- Les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance sont souvent confrontés à des transitions abruptes sans soutien, ce qui les mène à l'itinérance, au chômage et au détachement de la collectivité. Lorsqu'ils apprennent et testent leurs limites, ils ont besoin du mentorat d'adultes et d'aînés pour trouver leur voie.
- Les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance sont particulièrement vulnérables et doivent relever des défis uniques, notamment un accès limité à un logement stable, à l'éducation et à l'emploi.
- La présente stratégie donne la priorité au soutien des programmes d'éducation transitoire, au développement des compétences et à la création de réseaux tout au long de la vie, afin d'aider les jeunes à passer la période de transition vers l'autonomie et de leur permettre de s'épanouir à l'âge adulte.

## Personnes âgées

- Tous les aînés détiennent des connaissances et une sagesse qui peuvent orienter les autres, et il faut les respecter, les soutenir et les inclure dans la vie de leur collectivité. Les personnes âgées, en particulier celles qui disposent d'un revenu fixe, sont souvent touchées par l'insécurité financière, les difficultés de transport, les problèmes de logement et l'isolement social.
- Traditionnellement, les personnes âgées sont définies comme étant des personnes âgées de 65 ans et plus. Cependant, le gouvernement du Manitoba reconnaît que certains Manitobains âgés peuvent également bénéficier de programmes destinés aux personnes âgées, comme les personnes qui ont dû prendre une retraite anticipée en raison d'un handicap.
- En soutenant l'autonomisation sur le plan financier, en améliorant l'accès à des logements abordables et en favorisant les liens avec la communauté, cette stratégie vise à préserver la dignité et le bien-être des personnes âgées du Manitoba.

Selon les enseignements autochtones, ce que vous donnez, vous le recevrez en retour. En soutenant les autres dans leurs transitions, il est certain que l'on sera soutenu à son tour le moment venu. Ces trois groupes cibles dépendent fortement, voire totalement, des soins offerts par leur famille, leur communauté ou des fournisseurs de services pour avoir une bonne qualité de vie et font partie des personnes les plus vulnérables du Manitoba qui ont besoin de soutien. Chacune de ces transitions est un moment de vulnérabilité et de possibilités, et le fait d'investir dans les personnes à ces moments-là permet :

- **de prévenir les crises avant qu'elles ne surviennent;**
- **de renforcer la résilience des particuliers et des collectivités;**
- **de créer une culture bienveillante qui soutient chaque personne au fur et à mesure qu'elle vieillit.**

Fondée sur ces perspectives, la présente stratégie redéfinit la façon d'aborder la pauvreté en soulignant les effets du colonialisme et en utilisant une définition de la pauvreté qui met l'accent sur l'importance des liens avec la collectivité et de la préservation de la culture plutôt que sur la seule richesse matérielle. Cette stratégie vise également à créer des voies d'inclusion sociale, en particulier pour les groupes dans des moments de transition où les soutiens sont particulièrement importants.

Tout le monde veut vivre décemment, et tout le monde veut vivre en étant respecté et valorisé. Le gouvernement doit soutenir les personnes de manière à répondre à leurs besoins physiques, émotionnels et spirituels, et les aider à acquérir les compétences nécessaires pour vivre bien.

Ce travail est une responsabilité sacrée qui garantit le bien-être, et la conception de la stratégie reflète cette vision du monde, en mettant l'accent sur les soins, la réciprocité et une vision à long terme.

*En travaillant ensemble, en répondant aux divers besoins de ces groupes, nous allons bâtir une province plus inclusive et plus résiliente, où le cycle de la pauvreté peut être brisé et où tout le monde peut s'épanouir.*





## CHAPITRE 2 : **Fondements**

# Comprendre la pauvreté au Manitoba

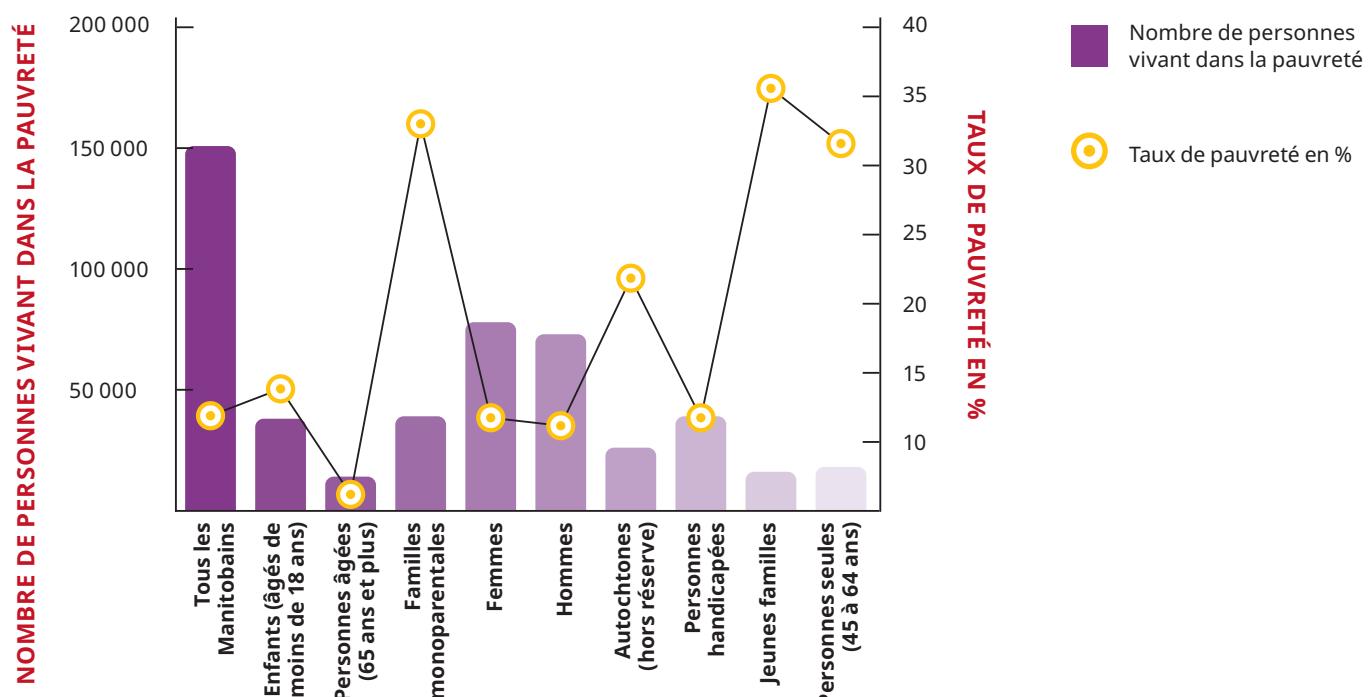
*La pauvreté est un enjeu complexe qui va au-delà d'un manque de ressources financières.*

Elle est causée par une combinaison de facteurs systémiques, économiques et sociaux qui peuvent affecter le bien-être des gens et limiter l'accès aux services et aux possibilités nécessaires à une vie saine, satisfaisante et enrichissante.

La réduction de la pauvreté est restée une priorité essentielle pour le Manitoba au cours des dernières années. Des progrès ont été réalisés, mais certains groupes démographiques continuent d'être plus vulnérables. Le gouvernement du Manitoba reste déterminé à briser le cycle de la pauvreté pour les personnes qui ont le plus besoin de soutien.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la pauvreté au Manitoba en 2022, selon les données les plus récentes publiées par Statistique Canada à l'aide de la Mesure du panier de consommation de 2018.

## Faible revenu au Manitoba en 2022, Mesure du panier de consommation de Statistique Canada



La riche diversité du Manitoba apporte du dynamisme, mais elle nous rappelle aussi que les initiatives de réduction de la pauvreté doivent tenir compte de la diversité des antécédents et des besoins de tous les Manitobains et s'y adapter. L'expérience de la pauvreté est différente pour tout le monde. L'identité d'une personne est façonnée par divers facteurs comme la race, le genre, la classe sociale, l'âge, les capacités et la situation géographique. Chacun de ces facteurs contribue à la manière dont les personnes vivent la pauvreté et, lorsqu'ils sont combinés, ils peuvent créer des formes aggravées de désavantage.

La présente stratégie est axée sur trois groupes cibles, mais elle est attentive aux intersections des identités et des expériences individuelles au sein de chaque groupe unique. Les personnes qui cumulent de multiples formes de désavantages se heurtent à des obstacles plus importants pour échapper à la pauvreté et ont besoin de solutions plus globales. Pour éliminer efficacement la pauvreté, il faut reconnaître et prendre en compte les manières complexes dont la race, le genre, les capacités et d'autres identités se chevauchent ou s'entrecroisent.

De même, le manque d'accès à une éducation de qualité et à l'enseignement postsecondaire crée un cycle de pauvreté difficile à briser. Les politiques et les programmes doivent tenir compte de ces intersections pour créer des systèmes de soutien équitables et inclusifs qui réduisent la pauvreté pour tous. Dans les objectifs de chaque groupe cible, la priorité sera accordée à l'intersection entre la pauvreté et les expériences des personnes les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

Gardant ceci en tête, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures concrètes pour aider tous les Manitobains à sortir de la pauvreté.

Il a haussé les exemptions de gains pour les bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu, permettant ainsi de désamorcer le piège de l'aide sociale qui empêche les gens vivant dans la pauvreté d'accéder à un emploi valorisant. Le Manitoba augmente régulièrement le salaire minimum et a mis en place de plus grandes protections pour les travailleurs.

Les Manitobains atteints d'une invalidité grave et prolongée qui sont en situation de pauvreté bénéficieront des améliorations apportées au Programme manitobain de soutien pour personne handicapée, notamment l'indexation selon le taux d'inflation et l'exclusion de la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul du revenu.

Le gouvernement a lancé un programme d'accès aux produits menstruels en partenariat avec Shoppers Drug Mart, fournissant des produits menstruels gratuits à l'échelle du Manitoba, et plus de 53 000 personnes ont eu accès à des contraceptifs gratuits depuis octobre 2024, contribuant ainsi à une réduction des coûts pour les personnes en situation de pauvreté et à une amélioration des résultats de santé.

L'éducation des adultes s'avère efficace pour aider à réduire la pauvreté chez les personnes ayant des lacunes d'éducation. Le gouvernement du Manitoba a accru l'investissement dans l'éducation des adultes pour la première fois depuis 2016, facilitant l'accès à celle-ci pour les adultes bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu.

L'accès à un logement sûr et abordable est un élément clé de la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement du Manitoba a fait des investissements historiques dans le logement social et abordable, a rouvert des unités fermées, a appuyé les fournisseurs sans but lucratif et a augmenté le crédit d'impôt pour l'abordabilité visant les locataires à 625 \$ en 2026.

Le gouvernement du Manitoba a lancé le Programme d'alimentation dans les écoles, un programme historique qui fournit à tous les élèves des écoles publiques des aliments sains et nutritifs lorsqu'ils en ont besoin. Cette approche universelle soutient les enfants et les familles en améliorant l'accès à des repas sains, favorisant ainsi la réussite scolaire et supprimant les obstacles ou la stigmatisation. Maintenant inscrit dans la loi,

le Programme d'alimentation dans les écoles du Manitoba fait en sorte que les élèves n'aient plus à s'inquiéter de leur prochain repas.

*Les populations autochtones du Manitoba doivent relever des défis uniques enracinés dans les injustices historiques, la discrimination systémique et les disparités culturelles.*

Le gouvernement du Manitoba reconnaît qu'il faut pour éliminer la pauvreté une approche respectueuse et collaborative qui reconnaît les besoins distincts des communautés autochtones, favorise la préservation de la culture et promeut l'autodétermination. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie doivent tenir compte des problèmes liés à la colonisation et à la pauvreté des peuples autochtones.

Le Manitoba s'est engagé à offrir des possibilités d'emploi et de formation équitables aux peuples autochtones et entend réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge en fournissant des ressources pour maintenir les familles unies et en veillant à ce que les travailleurs sociaux reçoivent une formation sur les conséquences du passé colonial du Canada. Pendant des siècles, les peuples autochtones du Canada ont subi des politiques préjudiciables à leur développement. Par conséquent, les traumatismes intergénérationnels continuent d'avoir des effets durables sur la vie des peuples autochtones d'aujourd'hui.

Le gouvernement du Manitoba poursuivra ses efforts pour réparer ses relations avec les collectivités autochtones en donnant suite aux appels à l'action et en accordant la priorité à la collaboration avec les titulaires de droits autochtones, les peuples autochtones et les organisations dirigées par des Autochtones dans toute la province.

Les Manitobains en situation de pauvreté sont plus vulnérables aux effets du changement climatique. Le gouvernement du Manitoba reconnaît que les efforts d'adaptation doivent tenir compte des besoins des personnes les plus vulnérables aux effets du changement climatique, qu'il s'agisse de leur capacité à faire face ou à s'adapter à ces changements. Cela contribuera à créer une province plus équitable et plus résiliente au changement climatique pour tous.

La collaboration continue avec les titulaires de droits autochtones, les peuples autochtones, les organisations dirigées par des Autochtones, les organisations d'intervenants, les fournisseurs de services de première ligne, les défenseurs des droits et les entreprises est cruciale pour la réussite de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. Le gouvernement du Manitoba continuera à travailler avec la communauté pour soutenir les programmes et les ressources qui sont alignés sur les objectifs de la stratégie.

# Approche pangouvernementale

La Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté exige que le Manitoba dispose d'un comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté composé des ministres chargés des politiques, des programmes et des services ayant une incidence sur la réduction de la pauvreté, ainsi que de représentants de la collectivité. L'objectif de ce comité consiste à formuler des recommandations sur l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté, à surveiller la mise en œuvre de la stratégie et à encourager la participation de la collectivité au moment de l'élaboration de la stratégie.

Le Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté du Manitoba est actuellement composé des membres suivants :

---

**Nahanni Fontaine,**  
ministre des Familles (coprésidente);

---

**Bernadette Smith,**  
ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance (coprésidente);

---

**Ian Bushie,**  
ministre des Ressources naturelles et des Futurités autochtones;

---

**Malaya Marcelino,**  
ministre du Travail et de l'Immigration;

---

**Tracy Schmidt,**  
ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance;

---

**Chef Angela Levasseur,**  
membre de la communauté (Nation crie de Nisichawayasihk);

---

**Janis Irvine,**  
membre de la communauté (Brandon);

---

**Jill Wilson,**  
membre de la communauté (Winnipeg).

Outre le Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté, le gouvernement du Manitoba a créé une table des sous-ministres et un groupe de travail interministériel composé de représentants des principaux ministères, y compris ceux qui ne font pas partie du Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté.

L'objectif de ces groupes est d'échanger de l'information et des orientations reçues du Comité de réduction de la pauvreté, qui peuvent être utilisées pour coordonner une réponse pangouvernementale à la réduction de la pauvreté. En outre, les tables permettent aux ministères de mieux travailler ensemble et d'échanger de l'information au sujet des programmes et services ministériels afin d'assurer une meilleure coordination des initiatives de réduction de la pauvreté.

# Stratégies et initiatives gouvernementales

Le gouvernement du Manitoba a également mis en place plusieurs nouvelles stratégies et initiatives visant à s'attaquer aux problèmes liés à la pauvreté et à faire état du travail entrepris pour créer une société plus équitable. Un grand nombre de ces stratégies définissent des objectifs qui auront un effet important sur l'élimination de la pauvreté, mais qui ne sont pas axés particulièrement sur la réduction de la pauvreté. Ces autres initiatives ont été prises en compte lors de la rédaction des buts et des objectifs de la présente stratégie et, une fois mises en œuvre ensemble, elles créeront un cadre global pour combattre la pauvreté dans la province.

## ***Mino'Ayaawag Ikwewag : Toutes les femmes se portent bien***

- La stratégie *Mino'Ayaawag Ikwewag* demande que toutes les mesures prises pour faire face à la crise liée aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles et aux personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées soient fondées sur la compréhension et l'engagement que la sécurité et l'autonomisation de ces personnes doivent être prioritaires dans l'intégralité des programmes, des initiatives, des politiques et des lois.
- La stratégie énumère les domaines critiques nécessitant une attention urgente, notamment l'accès à la culture, le développement économique, l'éducation, la sécurité alimentaire, les services de santé, les collectivités saines, le logement, la justice et la sécurité, le transport et le leadership matriarcal.

## ***Un toit pour soi, une stratégie visant à lutter contre l'itinérance chronique au Manitoba***

- *Un toit pour soi* décrit le plan du gouvernement du Manitoba pour mettre fin à l'itinérance chronique en coordonnant et en harmonisant le travail des organismes communautaires et des administrations municipales. Le plan est axé sur des mesures immédiates visant à placer les personnes sans abri dans des logements convenables, tout en mettant en œuvre un cadre pour remédier à la pénurie de logements et de mesures de soutien nécessaires pour mettre fin à l'itinérance chronique.
- Les mesures clés comprennent : l'augmentation de l'offre de logements sociaux assortis d'un soutien complet; la création d'un programme Logement d'abord au sein de Logement Manitoba; l'harmonisation de la coordination entre les organismes et les gouvernements; le recrutement, la formation et le maintien en poste du personnel de première ligne; la correction des lacunes qui conduisent les jeunes et les personnes vulnérables à l'itinérance; l'inspiration de l'espoir et l'élaboration de voies vers la réussite.

## ***Stratégie de sécurité publique Quartiers sécuritaires, centres-villes sécuritaires***

- La *stratégie de sécurité publique Quartiers sécuritaires, centres-villes sécuritaires* constitue une feuille de route pour améliorer la sécurité à l'échelle de la province. Elle met l'accent sur trois domaines : sévir contre la criminalité, assurer la réintégration et des voies vers la réussite, et investir dans les collectivités en s'attaquant aux causes profondes de la criminalité. La stratégie reconnaît que la violence et les crimes violents sont compliqués par la pauvreté, le faible niveau d'instruction, la toxicomanie et les maladies mentales. De plus, elle reconnaît la nécessité d'investir dans les collectivités en favorisant la justice communautaire, la réconciliation et l'élimination de la violence fondée sur le genre grâce à des programmes et à des services. En outre, elle reconnaît l'importance d'outiller les jeunes, en leur prêtant main-forte, afin d'aider les personnes à trouver la bonne voie pour vivre bien.

## Comité du Cabinet chargé de la santé des enfants

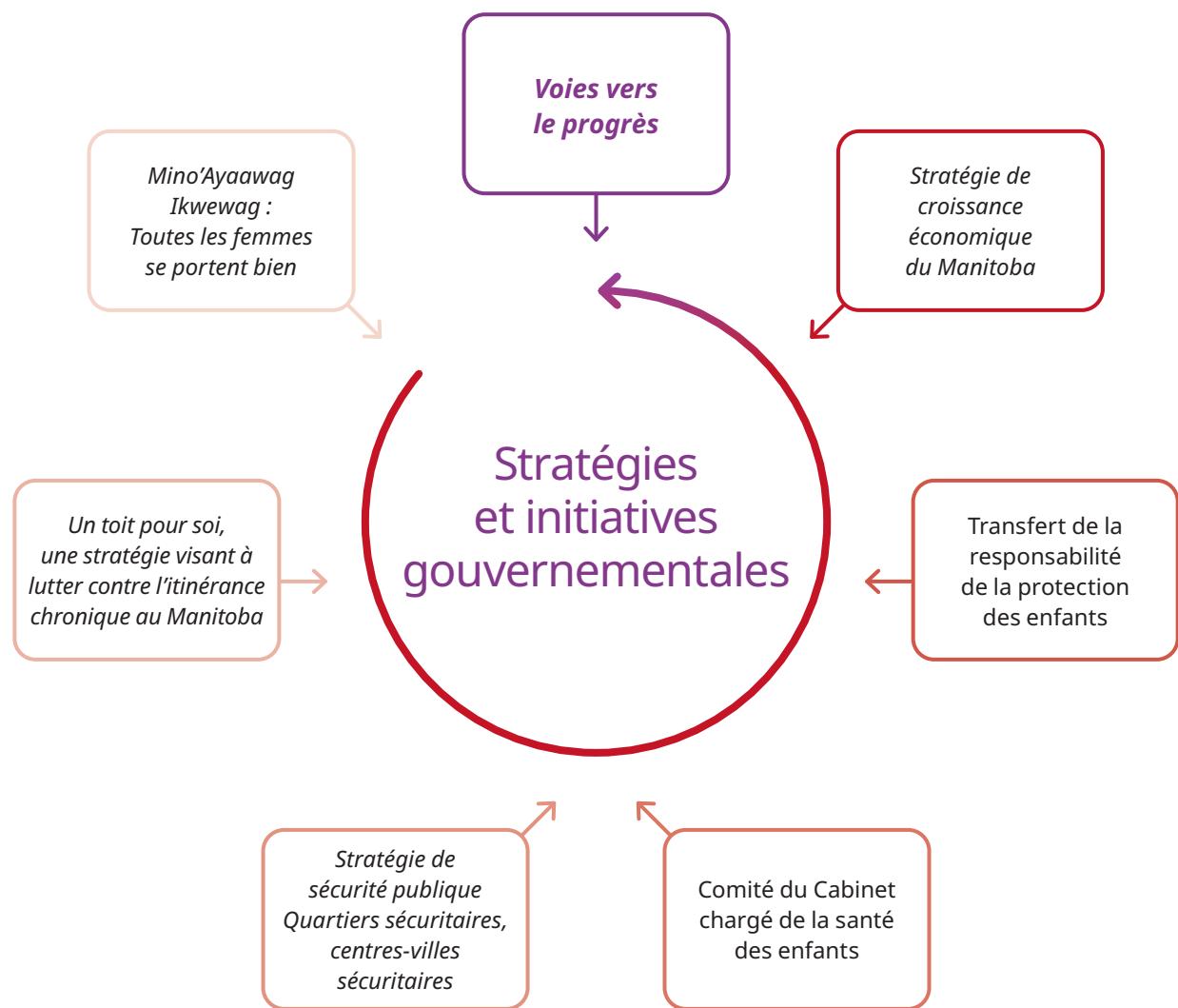
- Le Comité du Cabinet chargé de la santé des enfants est une initiative interministérielle créée en octobre 2023 dans le but de répondre aux besoins des enfants et des familles du Manitoba. Guidé par sa vision qui consiste à assurer la sécurité, la santé, l'épanouissement et l'inclusion des enfants, le Comité du Cabinet chargé de la santé des enfants se concentre sur trois groupes cibles principaux : les enfants issus de milieux à faible revenu, les familles marginalisées et les collectivités défavorisées.
- Composé de ministres de cinq ministères et de deux députés à l'Assemblée législative, le comité supervise six groupes de travail qui élaborent et mettent en œuvre des initiatives fondées sur des données probantes, allant de la réduction de la mortalité infantile à l'amélioration de l'éducation des jeunes et des possibilités de loisir.
- En tirant parti de l'expertise de l'ensemble du gouvernement et en établissant des partenariats avec des intervenants communautaires, le comité encourage les efforts de collaboration visant à supprimer les obstacles systémiques, afin d'aider un plus grand nombre d'enfants à atteindre leurs dix-huit ans et au-delà.

## Transfert de la responsabilité de la protection des enfants

- Lorsque les jeunes adultes autochtones quittent le système de protection de l'enfance à leur majorité, beaucoup le font sans bénéficier du soutien nécessaire pour assurer une transition stable et réussie vers l'âge adulte.
- Le Manitoba s'est engagé à soutenir les gouvernements autochtones dans l'exercice de leurs droits inhérents en matière de protection de l'enfance. Le Bureau du transfert de responsabilités à la gouvernance autochtone représente le gouvernement du Manitoba dans les accords trilatéraux conclus entre les gouvernements autochtones et le gouvernement fédéral. Ces accords portent sur la coordination du financement et la prestation de services aux enfants autochtones et à leurs familles.
- En collaboration avec les titulaires de droits, des modifications ont été apportées à la Loi sur les services à l'enfant et à la famille afin de faciliter la collaboration et l'échange de renseignements, de donner la priorité aux placements des enfants avec leur famille ou leur communauté, et de soutenir de nouvelles initiatives fondées sur des accords afin d'éviter que les enfants n'intègrent le système de protection de l'enfance. Cette approche est conforme aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, lesquels visent à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge, et affirme le droit des gouvernements autochtones à établir leurs propres agences de protection de l'enfance.

## Stratégie de croissance économique du Manitoba

- La stratégie globale du Manitoba en matière de croissance économique et de productivité durable met l'accent sur le développement de la main-d'œuvre en créant des parcours enrichissants pour les travailleurs.
- La stratégie comprend le soutien à l'apprentissage continu et à l'amélioration des compétences afin d'augmenter la participation au marché du travail en modernisant les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes et en renforçant les partenariats avec les organismes communautaires qui offrent des programmes de développement de la main-d'œuvre, réduisant ainsi les obstacles au travail pour les Manitobains recevant de l'aide au revenu.
- Elle met également l'accent sur la facilité de l'accès au travail pour les personnes en situation de handicap et sur l'exploration de programmes spécialisés pour ceux qui font face à des obstacles persistants à l'emploi. Ces mesures peuvent aider à sortir les gens de la pauvreté en renforçant l'accès à un travail valorisant.





## Priorités partagées avec le gouvernement du Canada

*En 2018, le gouvernement du Canada a publié *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Cette stratégie a établi, pour la toute première fois, un seuil officiel de la pauvreté au Canada, la Mesure du panier de consommation, et fixe une cible de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030.*

*Une chance pour tous* se concentre sur des domaines clés qui s'alignent sur les priorités du Manitoba, comme le logement, la santé mentale, la sécurité alimentaire, la garde d'enfants, l'éducation et la formation professionnelle. Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à travailler avec le gouvernement du Canada sur ces priorités communes afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la vie de tous les Manitobains.

Lors des consultations, il était clair que les gens estimaient que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada devaient être au cœur des efforts de réduction de la pauvreté. Le gouvernement du Manitoba s'est efforcé d'aligner les buts et les objectifs définis dans la stratégie de réduction de la pauvreté sur ces appels à l'action.



CHAPITRE 3 :

# La stratégie

# *La réduction de la pauvreté est une étape essentielle pour bâtir des communautés plus saines et plus inclusives, où chacun a la possibilité de s'épanouir.*

La pauvreté affecte tous les aspects de la vie d'une personne et ses effets sont ressentis non seulement par les particuliers, mais aussi par la société dans son ensemble. Cette stratégie adopte une compréhension globale de la pauvreté, axée sur une vision du Manitoba où chacun est inclus dans les collectivités de notre province. Lorsque les personnes reçoivent un soutien qui leur permet de répondre à leurs besoins fondamentaux et de réaliser leur potentiel, les communautés deviennent plus fortes, plus résilientes et plus équitables.

L'élaboration de cette stratégie a été profondément influencée par les voix des membres de la collectivité, en particulier celles des personnes ayant connu la pauvreté. Grâce aux consultations publiques, à des réunions, à des sondages et à des conversations individuelles, les Manitobains ont partagé leurs réflexions sur les obstacles auxquels ils se heurtent et sur les soutiens dont ils ont besoin.

Les fournisseurs de services, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les peuples autochtones ont également apporté des points de vue précieux sur les problèmes locaux, les lacunes du système et ce qui fonctionne dans leurs collectivités. Ces commentaires ont été déterminants dans l'élaboration d'une stratégie qui tient compte des défis du monde réel et qui est ancrée dans les priorités de la collectivité.

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à faire en sorte que les programmes et les services soient accessibles le plus près possible du domicile. Il est essentiel que les gens aient accès à ces services de soutien, ce qui garantira la réussite de la stratégie.

Intégrer les modes de connaissance et d'existence autochtones dans la stratégie exige de reconnaître l'interdépendance de tous les aspects de la vie : la terre, la langue, la culture, la communauté et l'esprit.

Cette approche plus inclusive valorise les systèmes de connaissances qui ont soutenu les communautés autochtones pendant des générations. Elle intègre ces

perspectives dans la compréhension de la pauvreté, dans la mise en œuvre de la stratégie et dans l'évaluation des progrès accomplis.

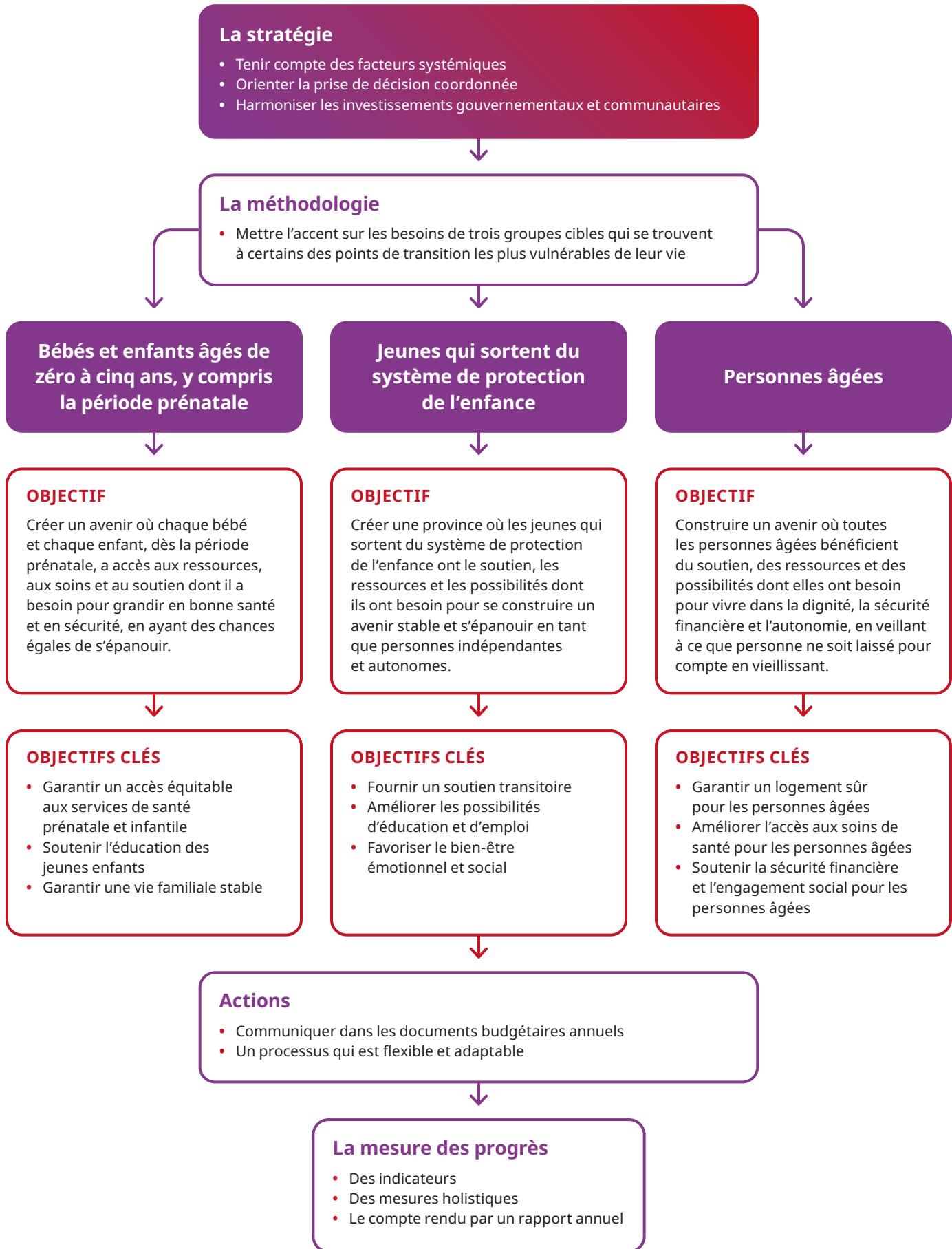
La pertinence et l'intégrité de la stratégie sont renforcées du fait que ces perspectives sont placées au centre de la conception des buts et des objectifs ainsi que de l'évaluation des mesures à court et à long terme.

## **Buts et objectifs**

La stratégie *Voies vers le progrès* fixe des buts clairs pour chaque groupe cible et définit des objectifs clés pour éliminer la pauvreté chez les bébés et les enfants âgés de 0 à 5 ans, y compris la période pré-natale, les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance, et les personnes âgées. Ces buts et ces objectifs ont été élaborés à partir de la contribution du public, de l'analyse des données et de la collaboration avec des experts et des intervenants.

Les buts et les objectifs sont conçus pour répondre aux besoins immédiats des personnes vivant dans la pauvreté et pour tenir compte des facteurs systémiques qui y contribuent, comme l'accès aux services de garde d'enfants, l'éducation, les possibilités d'emploi et le soutien social. Ces objectifs sont interdépendants et se renforcent mutuellement, reflétant la nature complexe et interconnectée de la pauvreté.

La présente stratégie sert de feuille de route pour l'action collective et vise à harmoniser les efforts entre les secteurs et les ordres de gouvernement afin de parvenir à un changement significatif et durable. Elle a pour but d'orienter la prise de décision coordonnée et de diriger les ressources provinciales là où elles sont le plus nécessaires, de fournir à l'ensemble du gouvernement une orientation afin d'harmoniser les programmes et les initiatives visant à réduire la pauvreté au sein des trois groupes cibles, et de créer une obligation de rendre compte de la réduction de la pauvreté dans les collectivités du Manitoba. En établissant une vision commune et des priorités claires, la stratégie renforcera les partenariats et favorisera une approche plus unifiée de la lutte contre la pauvreté.



# Bébés et enfants âgés de zéro à cinq ans, y compris la période prénatale

## Objectif

*Créer un avenir où chaque bébé et chaque enfant, dès la période prénatale, a accès aux ressources, aux soins et au soutien dont il a besoin pour grandir en bonne santé et en sécurité, en ayant des chances égales de s'épanouir.*

Les effets de la pauvreté sur les bébés et les enfants sont profonds et commencent avant même la naissance, pendant la période prénatale. Les futurs parents qui vivent dans la pauvreté sont souvent exposés à des risques accrus en raison des obstacles qui les empêchent d'accéder aux soins de santé, à une alimentation adéquate et à d'autres formes de soutien, ce qui peut nuire à la santé et au développement de leurs enfants dès le début.

Les enfants vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles d'avoir une nutrition inadéquate, un logement instable et un accès réduit à une éducation et à des soins de santé de qualité, ce qui peut compromettre leur capacité à grandir, à apprendre et à s'épanouir. Des interventions précoces sont primordiales pour briser le cycle de la pauvreté et donner à tous les enfants un bon départ dans la vie. La population autochtone jeune est l'une de celles qui connaissent la croissance démographique la plus rapide au Manitoba. La présente stratégie vise à soutenir tous les bébés et les enfants, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins uniques des familles autochtones.

« *La santé des enfants vient des parents.* »

Les commentaires reçus dans le cadre des consultations portant sur l'aide aux bébés et aux enfants âgés de zéro à cinq ans, y compris la période prénatale pour les femmes enceintes, ont mis en évidence l'importance de soutenir toute la cellule familiale. Grâce à des objectifs ciblés qui soutiennent les parents et les fournisseurs de soins, cette stratégie contribue à réduire les effets négatifs de la pauvreté sur les bébés et les enfants et vise à réduire la pauvreté infantile au Manitoba.

Les participants se sont exprimés au sujet du renforcement des ménages grâce à des mesures de soutien comme des programmes d'alphabétisation pour les parents et un renforcement de l'aide à l'emploi et au revenu afin d'apporter une aide financière. Il y avait un appel énergique au gouvernement pour qu'il continue de financer davantage de programmes dirigés par la collectivité et pilotés par la collectivité, pour qu'il donne la priorité à l'accès à des services de garde d'enfants abordables, en particulier dans les collectivités rurales, et pour qu'il investisse dans davantage de soins prénataux et postnataux pour les mères confrontées à des obstacles liés à la pauvreté.

Pour briser le cycle de la pauvreté, il faut offrir des soins prénataux essentiels pour les mères, tout en soutenant les enfants et les jeunes en leur donnant de l'espoir et la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

## Objectifs clés

Les objectifs suivants décrivent les priorités clés visant à répondre aux besoins interdépendants en matière de soins prénataux, d'éducation des jeunes enfants et de vie familiale stable afin de jeter les bases pour le bien-être et la réussite à long terme. En se concentrant sur ces domaines fondamentaux, la stratégie vise à créer les conditions nécessaires pour l'épanouissement des enfants et des familles. Ensemble, ces mesures de soutien jettent les bases pour la réussite, la santé et le bien-être à long terme tout au long de la vie.

### OBJECTIF N° 1

#### **Garantir un accès équitable aux services de santé prénatale et infantile**

Fournir un accès équitable aux soins prénataux, au soutien en matière de nutrition et d'allaitement ainsi qu'aux services de santé mentale pour les parents afin de promouvoir des grossesses saines et de réduire les risques pour les mères et les bébés.

Cet objectif vise à promouvoir l'équité en matière de santé, la prévention et les résultats à long terme pour les mères et les bébés. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à garantir que les mères peuvent donner naissance à des bébés en bonne santé et se rétablir correctement après l'accouchement, tout en prenant en compte les problèmes émotionnels liés à la parentalité afin de prévenir les risques possibles. Les efforts se poursuivront également pour régler d'autres problèmes concernant notamment le transport, la prise de rendez-vous, l'accès aux soins primaires et la sécurisation culturelle.

### OBJECTIF N° 2

#### **Soutenir l'éducation des jeunes enfants**

Élargir l'accès à une éducation de qualité des jeunes enfants et offrir une aide financière aux familles à faible revenu afin de garantir à chaque enfant des bases solides pour apprendre et réussir.

Cet objectif repose sur l'idée que les expériences vécues pendant la petite enfance ont un effet profond sur le développement, l'apprentissage et la réussite à long terme d'un enfant. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à garantir que les enfants disposent des outils nécessaires pour démarrer leur parcours scolaire, ce qui aura des avantages à long terme non seulement pour chaque enfant, mais aussi pour la société dans son ensemble.

### OBJECTIF N° 3

#### **Garantir une vie familiale stable**

Fournir un soutien parental, des ressources et un accès à des éléments essentiels comme la nourriture, les possibilités de loisir et le logement afin d'aider les familles à créer un environnement stable et enrichissant pour les enfants.

Cet objectif vise à soutenir les familles, en particulier les familles monoparentales, en leur fournissant un soutien et des ressources fondamentales afin de favoriser la santé, le bien-être et la résilience des familles. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à garantir que les familles sont mieux équipées pour répondre aux besoins physiques, émotionnels et cognitifs de leurs enfants.

## Mesures en cours

Le gouvernement du Manitoba a déjà réalisé des investissements pour soutenir les familles, les enfants et les nourrissons, notamment en doublant les allocations prénatales en 2024. L'allocation prénatale du Manitoba est versée tous les mois aux personnes à faible revenu du Manitoba pour les aider à couvrir leurs besoins essentiels pendant leur grossesse. Grâce à la hausse historique du gouvernement du Manitoba, cette allocation est devenue la plus élevée au Canada. Selon une étude réalisée par le Centre manitobain des politiques en matière de santé en 2010, l'allocation prénatale permet de réduire le nombre de bébés nés prématurément ou ayant un faible poids à la naissance, puisque les parents bénéficient d'un meilleur soutien pour le développement sain des enfants. Le gouvernement du Manitoba a aussi apporté des modifications réglementaires pour faciliter l'accès au programme par un plus grand nombre de Manitobains. Le programme d'allocations prénatales du Manitoba aiguille également les futurs et nouveaux parents vers les programmes d'aide communautaire Bébés en santé, offerts dans l'ensemble de la province grâce à une aide gouvernementale.

Ces programmes dotent notamment les nouveaux parents de renseignements et de ressources pratiques sur diverses questions : la parentalité; la santé infantile; la nutrition prénatale, postnatale et infantile; l'allaitement; l'adoption de saines habitudes de vie; les idées parentales; le développement de l'enfant; et les stratégies pour favoriser le sain développement physique, cognitif et émotionnel des enfants.

Le gouvernement du Manitoba investit dans l'avenir des enfants en mettant en œuvre des services de garde d'enfants à dix dollars par jour et en accroissant le salaire des éducateurs des jeunes enfants. De plus, le gouvernement accepte dorénavant les demandes pour le Fonds en fiducie pour la viabilité des garderies, un programme de financement conçu pour aider les

garderies de la province à se développer, à s'améliorer et à continuer d'offrir des espaces sûrs et accueillants où les enfants peuvent apprendre et jouer. Administré par la Winnipeg Foundation, il s'agit d'un fonds de dotation offrant des subventions ponctuelles à tous les fournisseurs de services de garde d'enfants autorisés sans but lucratif. Le financement soutient des programmes novateurs, le renforcement des capacités et la réparation des installations, dans le but de revitaliser et d'améliorer les services de garde d'enfants pour les familles dans l'ensemble du Manitoba. Plus de 500 000 \$ de financement sont disponibles pour les demandes reçues en 2025-2026.

Le gouvernement du Manitoba a également créé le programme « Des fondations solides pour des collectivités saines et sécuritaires pour tous », qui soutient l'engagement de la province à bâtir des collectivités dont les membres, adultes, enfants, jeunes et familles peuvent s'épanouir sainement et en sécurité. Le programme offre un financement de projets basé sur les demandes pour soutenir les initiatives communautaires et les efforts de revitalisation.

Le gouvernement du Manitoba a aidé à garder les prix des aliments bas pour les familles. Le prix du litre de lait sera gelé en 2026, ce qui en fait le prix par contenant le plus bas au Canada. Le gouvernement s'appuiera sur les efforts existants pour réduire le coût de l'épicerie, notamment en favorisant la concurrence au moyen d'une étude sur les coûts d'épicerie et la prise d'autres mesures en 2026. Ces initiatives permettront aux parents à faible revenu d'avoir un meilleur accès à des aliments sains pour leurs bébés et enfants. Les initiatives futures s'appuieront sur ce travail pour aider les Manitobains et les Manitobaines à agrandir leur famille et à faire en sorte que leur enfant prenne un départ plus sain dans la vie.



# Jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance

## Objectif

*Créer une province où les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance ont le soutien, les ressources et les possibilités dont ils ont besoin pour se construire un avenir stable et s'épanouir en tant que personnes indépendantes et autonomes.*

Le processus des jeunes adultes qui sortent du système de protection de l'enfance à l'âge de la majorité sans bénéficier d'un soutien adéquat a été associé à une augmentation des situations d'itinérance, des démêlés avec le système de justice pénale pour adultes, de la victimisation, des besoins en matière de soins de santé, des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, ainsi que du recours à l'aide sociale.

Ces facteurs contribuent à augmenter considérablement le risque de vivre dans la pauvreté pour les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance. En concentrant ses actions dans ce domaine, cette stratégie vise à favoriser un changement durable.

Les jeunes Autochtones sont particulièrement touchés par ces conséquences négatives en raison de leur surreprésentation dans le système de protection de l'enfance. De plus, les défaillances systémiques entraînent en fin de compte une augmentation des coûts pour les Manitobains. Sans la stabilité d'un foyer permanent ou les réseaux de soutien sur lesquels les autres peuvent compter, les jeunes peuvent avoir du mal à accéder à l'éducation, à un emploi stable et à un logement sûr.

Les commentaires reçus dans le cadre des consultations sur le soutien à apporter aux jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance ont souligné la nécessité de les autonomiser grâce à des programmes éducatifs qui développent la littératie financière et des aptitudes à la vie quotidienne pour les aider lorsqu'ils arrivent à l'âge adulte.

Les participants ont déclaré qu'il serait très utile d'aider les jeunes à trouver un emploi en leur proposant des programmes accessibles de formation professionnelle et de développement des compétences. Ils ont recommandé au gouvernement d'examiner de plus près les obstacles auxquels se heurtent les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance lorsqu'ils interagissent avec les systèmes bureaucratiques, et de prendre des mesures pour s'attaquer aux causes profondes de la criminalité.

*« Arrête de compter combien de fois cet enfant est venu chercher de la nourriture. Ils viennent quand ils en ont besoin... ils n'abusent pas toujours du système. »*

## Objectifs clés

Il est essentiel que les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance aient les meilleures chances possible d'accéder à l'âge adulte, car les jeunes sont l'avenir du Manitoba. Les objectifs suivants décrivent les principales cibles visant à garantir que les jeunes disposent du soutien et des ressources pour la transition vers la vie adulte en leur offrant des possibilités d'accéder à la formation, à l'éducation et à l'emploi. Ces objectifs sont conçus pour promouvoir l'autonomie des jeunes grâce à des investissements dans des mesures de soutien essentielles comme les possibilités d'éducation et d'emploi, tout en les aidant à développer des liens avec la collectivité.

### OBJECTIF N° 1

#### **Fournir un soutien transitoire**

Offrir un logement, l'enseignement d'aptitudes à la vie quotidienne et des services de soutien (comme le mentorat, les soins de santé et le soutien émotionnel) pour aider les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance à devenir indépendants.

Cet objectif vise à aider les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance en les préparant à la période cruciale de transition vers la vie adulte. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à garantir que les jeunes disposent des compétences de base et du soutien nécessaires pour gérer leurs responsabilités quotidiennes, développer leur résilience et acquérir un sentiment d'appartenance.

### OBJECTIF N° 2

#### **Améliorer les possibilités d'éducation et d'emploi**

Offrir des subventions de formation, des bourses d'études et des formations professionnelles, ainsi que des programmes de formation de la main-d'œuvre, des services de placement et des ressources de carrière, et soutenir les organismes communautaires et les entreprises sociales qui aident les jeunes à acquérir des compétences et à trouver un emploi à long terme.

Cet objectif vise à éliminer les obstacles à l'éducation et à l'emploi pour les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance en leur offrant la possibilité de poursuivre des études supérieures, tout en acquérant les compétences essentielles pour trouver un emploi à long terme et assurer leur stabilité financière. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à garantir que les jeunes se sentent autonomes et équipés pour entrer sur le marché du travail et obtenir un emploi intéressant.

### OBJECTIF N° 3

#### **Favoriser le bien-être émotionnel et social**

Créer des programmes de mentorat et encourager la participation communautaire afin de soutenir la santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle des jeunes, tout en garantissant l'accès aux soins de santé et aux services de santé mentale.

Cet objectif vise à aider les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance en renforçant leur santé émotionnelle grâce à des programmes de mentorat et à des possibilités de participation communautaire. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à garantir que les jeunes peuvent se constituer un réseau de soutien au-delà des systèmes officiels en tissant des liens et des relations positives au sein de la collectivité.

## Mesures en cours

Le gouvernement du Manitoba a lancé une stratégie pour soutenir les gouvernements autochtones dans l'exercice de leur compétence en matière de protection de l'enfance. Dans le cadre de ce travail, des modifications ont été apportées à la Loi sur les services à l'enfant et à la famille afin de faciliter la collaboration et l'échange de renseignements, de donner la priorité aux placements des enfants avec leur famille ou leur communauté, et de soutenir de nouvelles initiatives fondées sur des accords afin d'éviter que les enfants n'intègrent le système de protection de l'enfance.

Cette approche est conforme à l'engagement du gouvernement du Manitoba à l'égard des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, lesquels visent à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge, et affirme le droit des gouvernements autochtones à établir leurs propres agences de protection de l'enfance.

Les initiatives futures s'appuieront sur ce travail pour aider les jeunes qui ont été et qui sont encore pris en charge et veiller à ce qu'ils puissent réussir leur transition vers la collectivité.



# Personnes âgées

## Objectif

*Construire un avenir où toutes les personnes âgées bénéficient du soutien, des ressources et des possibilités dont elles ont besoin pour vivre dans la dignité, la sécurité financière et l'autonomie, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte en vieillissant.*

Les personnes âgées doivent relever des défis uniques en matière de pauvreté, car beaucoup d'entre elles vivent avec des revenus fixes. En raison des obstacles à l'accès aux soins de santé, de l'instabilité en logement et de l'incapacité de travailler, de nombreuses personnes âgées ont du mal à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Alors que la population du Manitoba continue de vieillir, le soutien ciblé pour lutter contre la pauvreté chez les personnes âgées fait partie de l'accent mis par la présente stratégie sur le changement durable et la planification.

Il est important que les personnes âgées se sentent soutenues à chaque étape, en particulier lorsqu'elles doivent faire face à des difficultés associées à la pauvreté. La pauvreté chez les personnes âgées nuit à leur bien-être financier, mais aussi à leur santé, à leur autonomie et à leur qualité de vie en général. Pour remédier à ce problème, il faut veiller à ce que les personnes âgées puissent vivre dans la dignité et la sécurité, et avoir la possibilité de vivre dans la stabilité et de bénéficier de soins appropriés.

*« De nombreux grands-parents assument le rôle de parent principal. »*

Les commentaires recueillis lors des consultations sur la pauvreté chez les personnes âgées ont souligné la nécessité pour le gouvernement de rendre l'information sur les programmes plus accessible pour les personnes âgées. Les participants ont insisté sur la nécessité de mettre en place davantage de programmes et de services axés sur les personnes âgées, d'offrir des possibilités d'emploi et de favoriser l'inclusion sociale des personnes âgées vivant dans la pauvreté.

Plusieurs participants ont également souligné la nécessité d'offrir un soutien au transport médical, en particulier pour les personnes âgées vivant dans des collectivités rurales qui doivent se rendre à des rendez-vous médicaux à Winnipeg.

## Objectifs clés

Les objectifs suivants décrivent les principales cibles visant à soutenir les personnes âgées et à les aider à vivre dans la stabilité et à bénéficier de soins appropriés.

Ces objectifs sont conçus pour améliorer l'accès à des logements adéquats pour les personnes âgées ainsi qu'aux ressources de préservation et de prévention de la santé.

### OBJECTIF N° 1

#### **Garantir un logement sûr pour les personnes âgées**

Développer des possibilités de logement adapté aux personnes âgées, qui sont sûres, accessibles et favorisent les liens avec la collectivité, en particulier pour celles qui ont des revenus fixes.

Cet objectif vise à soutenir les personnes âgées, en particulier celles qui ont des revenus fixes, en améliorant l'accès à un logement convenable. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront non seulement à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, mais leur permettront également de vivre dans la dignité et la sécurité et en maintenant des liens avec la collectivité.

### OBJECTIF N° 2

#### **Améliorer l'accès aux soins de santé pour les personnes âgées**

Rendre les soins de santé plus abordables et plus accessibles en réduisant le coût des médicaments sur ordonnance, en soutenant les options de transport pour les rendez-vous et en garantissant un accès facile aux services de loisirs, aux soins à domicile, aux soins préventifs et aux services de santé mentale.

Cet objectif vise à éliminer les obstacles courants qui entraînent des soins tardifs et une détérioration de l'état de santé des personnes âgées, en réduisant le coût des médicaments sur ordonnance et en soutenant des moyens de transport fiables pour aller aux rendez-vous. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à soutenir le bien-être des personnes âgées et à promouvoir des interventions précoces, réduisant ainsi la pression sur les services d'urgence critiques et les soins de courte durée.

### OBJECTIF N° 3

#### **Soutenir la sécurité financière et l'engagement social pour les personnes âgées**

Offrir un soutien financier en matière d'éducation financière et créer des programmes pour aider les personnes âgées à gérer leurs finances, à rester socialement connectées et à trouver des possibilités de travail flexibles.

Cet objectif vise à promouvoir l'autonomie et une qualité de vie élevée chez les personnes âgées en leur donnant la possibilité de se sentir financièrement autonomes grâce à des programmes de littératie financière, à des horaires de travail flexibles et à des initiatives de consultation et de participation communautaire. Les mesures prises pour atteindre cet objectif contribueront à promouvoir l'inclusion sociale, la stabilité et la dignité des personnes âgées.



## Mesures en cours

Au début de 2025, le gouvernement du Manitoba a annoncé la création d'un bureau indépendant du protecteur des aînés qui représentera les aînés et défendra leurs intérêts au Manitoba. Le protecteur indépendant relèvera de l'Assemblée législative et sera chargé de repérer et d'évaluer les problèmes que rencontrent les aînés en vue de faire des recommandations au gouvernement.

Le gouvernement du Manitoba collaborera avec les gouvernements fédéral et provinciaux afin de garantir que le Régime de pensions du Canada (RPC) continue d'assurer la sécurité financière des travailleurs à la retraite. Les ministres fédéral et provinciaux des Finances sont conjointement responsables du RPC. En 2016, le RPC a été amélioré pour aider les travailleurs canadiens à épargner en vue de leur retraite en augmentant le montant du revenu disponible avant la retraite couvert par le Régime.

Plus récemment, dans le cadre de l'examen triennal 2022 à 2024 du RPC, plusieurs autres améliorations ont été apportées au régime, notamment une prestation de décès de 5 000 \$ dans les cas où aucune autre prestation du RPC n'a été versée (à l'exception de la prestation d'orphelin). Ces améliorations sont entrées en vigueur en janvier 2025.

Le Régime d'assurance-médicaments amélioré du Manitoba offre aux résidents admissibles du Manitoba une couverture gratuite de la plupart des médicaments pour le diabète, la prévention et le traitement du VIH et le traitement hormonal substitutif. Ce programme aide tous les Manitobains, y compris les personnes âgées qui ont souvent des coûts de médicaments plus élevés.

Les initiatives futures s'appuieront sur ce travail afin d'aider les personnes âgées du Manitoba pour faire en sorte qu'elles puissent vivre bien en vieillissant.



CHAPITRE 4 :

# La mesure des progrès

*Une approche globale et coordonnée est nécessaire pour lutter contre la pauvreté au Manitoba. La présente stratégie se concentre sur la mise en œuvre de mesures clés axées sur les trois groupes cibles et sur une législation et un règlement de soutien afin de garantir des progrès significatifs à l’égard de huit indicateurs solides.*

Le suivi des progrès est essentiel pour comprendre les conséquences des initiatives de réduction de la pauvreté. En suivant les progrès réalisés, le gouvernement du Manitoba crée un cadre durable qui tient compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté et favorise le bien-être social et économique pour tous.

Le gouvernement a adopté un ensemble d’indicateurs qui mesurent divers aspects de la pauvreté, dont l’insécurité alimentaire, les besoins en matière de logement et les taux d’emploi. Ces indicateurs fournissent des informations précieuses sur l’efficacité de nos programmes et aident à recenser les domaines qui nécessitent une attention particulière.

En outre, une législation et un règlement de soutien ont été adoptés pour renforcer ces efforts, garantissant que la stratégie s’appuie sur un cadre juridique solide qui favorise la reddition de comptes et l’engagement à long terme. Pour consulter cette information, rendez-vous au [Manitoba.ca/Reductiondelapauvreté](http://Manitoba.ca/Reductiondelapauvreté).

La pauvreté est un enjeu complexe et multidimensionnel qui nécessite des données très variées pour mesurer la réussite. Les données recueillies par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba serviront à mesurer les progrès de la stratégie de réduction de la pauvreté.



## Indicateurs

Afin de bien comprendre comment la province va de l'avant, le gouvernement du Manitoba utilisera huit indicateurs économiques et statistiques pour mesurer l'efficacité et les progrès de la stratégie.

### 1. Mesure du panier de consommation du Canada (MPC)

**(MPC) :** cette mesure basée sur le faible revenu est utilisée pour suivre le taux de pauvreté au Manitoba. Elle correspond au coût d'un panier de biens et de services représentant un niveau de vie modeste. Une personne est considérée comme vivant dans la pauvreté si elle n'a pas les moyens de s'offrir ce panier. La MPC établit le seuil de la pauvreté fondée sur le coût d'un panier de biens et de services dont les particuliers et les familles ont besoin pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans les collectivités canadiennes. Les données sont disponibles dans l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada, laquelle est mise à jour chaque année avec un décalage de deux ans.

### 2. Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement

**: cet indicateur correspond au pourcentage de ménages du Manitoba qui vivent dans un logement non conforme à une ou à plusieurs des normes de qualité, de taille et d'abordabilité. Les données sont disponibles dans le Recensement de la population et sont mises à jour tous les cinq ans.**

### 3. Insécurité alimentaire

**: cet indicateur mesure le pourcentage de personnes vivant dans des ménages ayant connu une insécurité alimentaire modérée ou grave. Les données sont disponibles dans l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada, laquelle est mise à jour chaque année avec un décalage de deux ans.**

### 4. Taux de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET)

**: cet indicateur mesure le pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études ni de formation. Les données sont disponibles dans l'Enquête canadienne sur la population active de Statistique Canada, qui est mise à jour chaque année.**

### 5. Taux d'emploi

**: cet indicateur mesure le pourcentage de personnes (âgées de 15 ans et plus) qui occupent un emploi. Les données sont disponibles dans l'Enquête canadienne sur la population active de Statistique Canada, qui est mise à jour chaque année.**

### 6. Taux de mortalité infantile

**: cet indicateur correspond au nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes. Les données sont disponibles auprès de Santé, Aînés et Soins de longue durée Manitoba et sont mises à jour chaque année.**

### 7. Taux de mortalité juvénile

**: cet indicateur reflète le nombre de décès pour 100 000 enfants âgés de 1 à 19 ans. Les données sont disponibles auprès de Santé, Aînés et Soins de longue durée Manitoba et sont mises à jour chaque année.**

### 8. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

**: le Manitoba suit les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les élèves qui obtiennent leur diplôme dans les six ans suivant leur entrée en 9<sup>e</sup> année. Les données sont accessibles auprès du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba et sont mises à jour chaque année.**

Ces indicateurs fourniront des renseignements détaillés sur la situation des Manitobains en matière de revenu, de besoins essentiels, de santé, d'emploi, d'éducation et de formation.

## Mesures holistiques

Les mesures prises dans le cadre de la présente stratégie doivent également tenir compte des aspects physiques, mentaux, émotionnels et spirituels afin de faire en sorte que chaque mesure contribue de manière positive à la lutte contre la pauvreté pour tous les Manitobains. Cela fait partie de l'accent mis par la stratégie sur l'inclusion sociale.

Les approches de mesure holistique des actions entreprises pour atteindre les buts et les objectifs de la présente stratégie doivent prendre en compte ces besoins des particuliers, des familles et des collectivités. Les investissements dans des mesures de soutien culturellement et socialement fondées sont essentiels à l'amélioration du bien-être. Ces éléments ne sont pas accessoires à la réduction de la pauvreté, ils en sont les fondements. Reconnaître et financer ce qui est important pour les collectivités permet d'obtenir des changements significatifs et durables.

Les approches de mesure et d'évaluation menées par les Autochtones reflètent ces principes fondamentaux en permettant aux collectivités de définir elles-mêmes ce qu'est la réussite, de renforcer la capacité et de consolider des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel.

Lorsque les gens ont les moyens de tracer leur propre voie et de voir leurs valeurs prises en compte dans les résultats, la motivation et l'engagement augmentent, ce qui conduit à des progrès plus profonds et plus durables. En fin de compte, l'intégration des systèmes de connaissances autochtones dans le cadre de la mesure de la stratégie n'est pas seulement une question d'équité, mais aussi une voie vers l'innovation et la résilience. Elle invite à mieux comprendre ce que signifie « vivre bien » et offre des perspectives qui profitent à toutes les collectivités.

En intégrant des approches menées par les Autochtones pour mesurer la réussite de chacune des mesures qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années, la stratégie permettra d'honorer l'identité, de promouvoir la guérison, de contribuer à la pleine réalisation des droits des Autochtones et à leur avenir autodéterminé, et garantira à tous les Manitobains la possibilité de vivre bien.

## Lois et règlements

La Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté exige que le Manitoba dispose d'une stratégie à long terme visant à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion sociale. En vertu de cette loi, la stratégie doit être renouvelée tous les cinq ans.

De plus, selon la Loi, il faut établir des indicateurs de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale qui servent à mesurer les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de la stratégie. Le Règlement sur les indicateurs de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale définit ces indicateurs, et il sera mis à jour pour refléter les indicateurs décrits ci-dessus.

A woman with dark hair, smiling, wearing a light-colored apron over a dark top. She is standing in a kitchen with wooden cabinets in the background.

CHAPITRE 5 :

# Regard vers l'avenir

*Le gouvernement du Manitoba aspire à une province où toutes les personnes, quelles que soient leur origine ou leur situation, ont un accès égal aux possibilités, aux ressources et au soutien nécessaires pour mener une vie satisfaisante et durable.*

La création d'un Manitoba où la pauvreté est éradiquée et où chaque personne a les moyens financiers de s'épanouir garantira l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé, à un emploi intéressant et à une collectivité sûre et solidaire.



## Mise en œuvre

Les objectifs de la présente stratégie de réduction de la pauvreté servent de feuille de route pour le travail important qui attend le gouvernement du Manitoba. Cette stratégie guidera une approche progressive de mise en œuvre, en mettant l'accent sur des initiatives fondamentales tout en créant une dynamique de changement à long terme.

Chaque année, le gouvernement a l'obligation de préparer un énoncé budgétaire qui présente ses priorités de financement en matière de lutte contre la pauvreté. Chaque énoncé budgétaire décrira les actions prévues pour l'année en vue de réaliser les buts et objectifs de la stratégie.

Chaque élément d'action présenté s'accompagnera de critères globaux et quantifiables et d'indicateurs de réussite permettant d'adapter la stratégie à une diversité de besoins communautaires.

La province publiera ensuite des rapports annuels sur la réduction de la pauvreté, qui feront le point sur chaque projet, initiative et investissement afin d'évaluer les progrès réalisés et de communiquer les résultats en vue de garantir la reddition de comptes.

Le rapport annuel comprendra une récapitulation de l'information disponible entourant chaque groupe ciblé par la stratégie, de même qu'un portrait de la pauvreté telle que la vivent les communautés autochtones et d'autres comme les nouveaux arrivants et les personnes handicapées.

En déployant des initiatives au fil du temps et en les évaluant chaque année, le gouvernement peut apprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Cette mise en œuvre échelonnée permet une meilleure affectation des ressources et une évaluation plus rapide, ce qui permet au gouvernement d'être agile et de s'adapter à l'évolution des besoins à mesure que de nouvelles informations sont reçues et que les conditions changent.

Cette approche s'aligne également sur les enseignements autochtones qui mettent l'accent sur l'apprentissage cyclique, la réflexion et l'adaptation. Elle respecte l'idée que les solutions doivent évoluer avec les gens et le territoire, et ne pas être imposées comme des plans statiques.

En travaillant ensemble et en s'appuyant sur des données probantes et des expériences vécues, des progrès constants et mesurables seront réalisés pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des Manitobains.



## Participation communautaire

Les collectivités, les organismes et les entreprises sont encouragés à utiliser cette stratégie comme guide pour élaborer des projets, des programmes et des initiatives visant à soutenir la réduction de la pauvreté. L'harmonisation des efforts locaux avec les objectifs et les priorités énoncés dans la présente stratégie provinciale, permettra de renforcer la coordination et d'amplifier le travail collectif.

Cela permettra également de déterminer les possibilités de partenariat et de collaboration avec le gouvernement dans le cadre des initiatives conjointes et de l'apprentissage partagé afin de réaliser des changements durables et inclusifs grâce à la contribution de tous.

La prochaine phase de mise en œuvre de la présente stratégie sera axée sur le renforcement de la collaboration entre les différents secteurs afin de garantir une approche unifiée et durable de la réduction de la pauvreté. Une priorité essentielle sera de mobiliser les collectivités, y compris les entreprises, les organisations sans but lucratif, les défenseurs des droits et les organismes de services, afin d'harmoniser les efforts, de partager les ressources et d'élaborer conjointement des solutions qui prennent en compte les réalités locales et les expériences vécues.

Le gouvernement facilitera le dialogue afin d'échanger de l'information au sujet de la stratégie et encouragera l'harmonisation pour renforcer les effets collectifs de ce travail. Cette approche inclusive contribuera à garantir que la réduction de la pauvreté n'est pas seulement une responsabilité du gouvernement, mais un engagement partagé par tous les secteurs de la société.

## Travail en cours

Le Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté continuera de se réunir et d'examiner la mise en œuvre de la stratégie, tout en surveillant les progrès réalisés. Le comité continuera également de favoriser la participation de la collectivité et des intervenants afin de recueillir les perspectives et les commentaires des acteurs de première ligne sur le succès de la nouvelle stratégie.

Le gouvernement du Manitoba poursuivra son travail de réduction de la pauvreté dans tous les ministères en discutant des changements à apporter aux politiques et aux programmes à la Table des sous-ministres et au sein du groupe de travail interministériel. Ces tables sont composées de représentants des principaux ministères, y compris ceux qui ne sont pas représentés au Comité du Cabinet chargé de la réduction de la pauvreté, et contribuent à coordonner les initiatives interministérielles qui soutiendront les buts et les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté.

# Conclusion

La présente stratégie représente un engagement à long terme en faveur de la réduction de la pauvreté en répondant aux besoins interdépendants des particuliers et des familles à toutes les étapes de la vie.

En se concentrant sur les points de transition critiques, comme le développement prénatal et le développement des jeunes enfants, les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance et le bien-être des personnes âgées, les bases sont jetées pour créer une province plus équitable, plus résiliente et plus compatissante.

Fondée sur la conviction que les soins prodigués par une personne à chaque étape de la vie lui seront rendus dans l'avenir, cette stratégie n'est pas seulement un plan de réduction de la pauvreté, mais aussi une vision de prospérité partagée et de bien-être intergénérationnel.

*Grâce à la collaboration, à l'innovation et à l'engagement, le Manitoba deviendra un endroit où chacun a la possibilité de s'épanouir.*



